

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2024 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice,

Absents excusés : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, BRUEL Laurent, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : DISPOSITIF ENVIE D'R :

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Envie d'R est un réseau créé en 2016 regroupant huit territoires à l'échelle du Massif Central qui coopèrent pour faciliter les projets d'installation à la campagne et de créations d'activités en espace rural.

Ce dispositif permet à ces territoires de mutualiser des moyens et des outils pour capter des porteurs de projets urbains candidats à une installation en milieu rural.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités ;
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement ;
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà ;
- Un site internet mutualisé enviedr.com pour diffuser les offres ;
- Une mise en contact avec des entrepreneurs.

Jusqu'à la fin de l'année 2024, le portage administratif du réseau est assuré par l'IPAMAC (Inter Parc du Massif Central) conformément à la convention signée par les huit territoires.

Pour la suite, le collectif Envie d'R s'est réorganisé et a créé sa propre association le 15 octobre dernier pour assurer le portage de cette action.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à la nouvelle association ainsi créée.

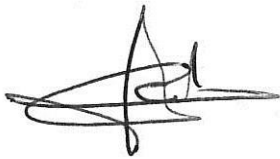
Article 2 : ACCEPTE de maintenir son n niveau de participation pour le fonctionnement de ce dispositif à hauteur de 4 500€ pour 2025.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 25 novembre 2024